

Section Tarn et Garonne

LES COMPTE RENDU DE LA CAPL du 09 NOVEMBRE 2019 de C en B

Cette année, 14 candidats postulaient à la liste d'aptitude. Le Directeur a indiqué que la « potentialité » (le niveau de promotion offert au département et déterminé par l'administration centrale) était de 1 pour 2020. Tout d'abord, Solidaires Finances Publiques 82 a déploré le très faible nombre de possibilités de promotion dans le 82 compte tenu notamment des charges de service qui ne cessent d'augmenter: 1 pour le cadre B et 0 pour le cadre A en 2020. Suite à notre intervention la Direction s'est engagée à demander à la CENTRALE que le nombre de cadre C promu en B soit porté à 2.

La liste d'aptitude, comment ça marche ?

La Direction établit un projet, sur la base des indications fournies par la DG (la fameuse potentialité). Après avoir vérifié que les postulants remplissent les conditions statutaires d'ancienneté administrative et de durée dans les services, elle établit un classement de ces candidatures en trois catégories, sur la base de critères qui sont présentés en CAPL. C'est souvent là que le bât blesse, puisqu'il peut y avoir hiatus entre l'intention affichée et la sélection opérée par la Direction.

C'est ce projet qui est dans un premier temps publié et soumis à l'appréciation de la CAPL.

- **Les candidats proposés « excellent »**, qui sont seuls soumis à l'appréciation de la CAPN et qui ont donc vocation à être promus à très court terme (l'année du classement ou l'année suivante).

- **les candidats proposés « très bon »**, qui constituent l'antichambre des agents « excellent », et dont la candidature a vocation, à moyen terme, à basculer dans la sélection utile des « excellents ».

- **les candidats « à revoir »**, dont la candidature doit « mûrir », au regard de critères d'âge, d'ancienneté, ou de notation par exemple et dont les dossiers peuvent basculer à plus ou moins long terme, soit en « très bon », soit en « excellent ». Cette catégorie est par essence hétérogène et le Directeur admet que certains dossiers n'ont pas d'avenir en liste d'aptitude.

Ce qui est requis, c'est bien l'excellence du dossier. Evidemment, le candidat doit accepter une mobilité géographique et professionnelle.

Les interventions et arguments de Solidaires Finances Publiques ont permis de faire évoluer favorablement des candidatures.

Nous estimons que faire apparaître un peu plus de candidats dans la catégorie des « très bon » ou

.../...

des « excellent » c'est leur offrir une garantie de perspective à court terme, et donc leur fournir un signe positif de reconnaissance.

Au final, les débats et la suspension de séance sollicitée par l'administration pour examiner plus attentivement les dossiers que les représentants des personnels ont évoqués, ont conduit à établir une liste de 2 candidats proposés « excellent ». Les candidatures proposées « très bon » sont de 5.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont, fidèles à leur doctrine sur la liste d'aptitude, voté « contre » cette liste de candidats « à revoir », « très bon » ou « excellent ».

Ce vote mérite une explication très simple:

Solidaires vote contre parce que le nombre des promus est insuffisant.

Cette explication a été développée au cours de la CAPL. Il ne s'agit en aucun cas de voter contre les agents qui se sont vus classés « excellent », ou « très bon » mais bien contre le système de la liste d'aptitude . C'est notre manière de protester pour bien démontrer que **ces listes sont très très insuffisantes.**

Nous entendons jouer tout notre rôle dans cette instance en défendant les dossiers pour lesquels nous sommes mandatés.

CAPL DE B en A

Cette année 13 postulaient à la liste d'aptitude.

Le Directeur a indiqué que la « potentialité » était de O pour 2020.

Les critères retenus pour voir sa candidature classée excellente :

Outre un excellent dossier d'évaluation professionnelle, il faut présenter d'autres atouts :

- une appétence pour devenir encadrant, rédacteur, ou vérificateur (les futurs métiers du cadre A),
- faire preuve d'une mobilité fonctionnelle et géographique,
- avoir des actions de tutorat ou de formation,
- tout élément pouvant être valorisé dans une future fonction de cadre A.

L'intervention de Solidaires Finances Publiques sur les dossiers pour lesquels elle est mandatée, ont permis de faire remonter 2 candidats « très bon ». 1 candidat reste « excellent ».

Les élus de Solidaires ont voté « contre » conformément à l'argument développé précédemment pour la CAPL de C en B.

LES ELUS DE LA CAPL B PRESENTS : Cécile GREZES – Valérie TEILLETCHÉ-
EXPERTE : M. Annick MIRRE

LES ELUS DE LA CAPL A PRESENTS : Josiane CLAUDE – Myriam TRUILHE

